



Je suis propriétaire occupant et je souhaite rénover le logement que j'habite

Conditions de ressources pour pouvoir monter un dossier dans cadre de l'OPAH (prise en compte du revenu fiscal de référence)

Nombre de personnes composant le ménage	Plafond des ressources (€)	Plafond des ressources (€)
1	14 504	14 504
2	20 521	24 626
3	22 246	27 300
4	23 400	29 000
5	23 822	29 242
Par personne supplémentaire	+ 2 241	+ 2 242

Les données d'actualisation des plafonds de ressources sont actualisées au 1^{er} janvier 2016. Les plafonds de ressources sont actualisés par l'ANAH.

[1]

Les **propriétaires occupants** souhaitant monter un dossier doivent remplir les conditions principales suivantes :

- Le logement a plus de 15 ans
- Le ménage n'a pas bénéficié d'un Prêt à taux zéro pour l'accession à la propriété dans les cinq dernières années
- Le ménage doit habiter le logement en tant que résidence principale pendant au moins 6 ans après la fin des travaux
- Les travaux ne doivent pas avoir débuté avant d'avoir déposé le dossier d'aide auprès de l'ANAH Les travaux doivent être réalisés intégralement par des professionnels du bâtiment
- Les travaux doivent répondre à des conditions techniques spécifiques par type de dossier.
- Le ménage ne doit pas dépasser un niveau de ressources fixé nationalement

URL source:

<http://www.pnr-foret-orient.fr/fr/content/je-suis-propri%C3%A9taire-occupant-et-je-souhaite-r%C3%A9nover-le-logement-que-j'habite>

Liens:

[1] http://www.pnr-foret-orient.fr/sites/default/files/conditions_de_ressources_anah_2016.png